



HAUT-COMMISSARIAT DE LA RÉPUBLIQUE EN POLYNÉSIE FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Papeete, le 28 mars 2020

Coronavirus Dispositif de contrôle des personnes en auto-confinement

Afin de protéger le fenua de la propagation du coronavirus, l'Etat et le Pays ont instauré le 16 mars dernier, l'obligation d'une mise en quatorzaine à Tahiti pour l'ensemble des passagers en provenance de l'extérieur, y compris les résidents des îles.

Cette quatorzaine consiste en un confinement à domicile ou dans un lieu dédié pendant une durée de 14 jours. Cette décision a pris effet dès le mardi 17 mars 2020 à 6h00 du matin.

Depuis le 17 mars, environ 1 500 passagers sont arrivés en Polynésie française. A leur arrivée sur le territoire, ils ont signé l'attestation sur l'honneur où ils s'engagent à respecter les mesures de confinement pour leur propre sécurité et celle de la population polynésienne.

Une plateforme téléphonique est ouverte. Composée d'une douzaine de personnes au Haut-commissariat et du régiment du service militaire adapté, cette cellule a pour mission d'appeler toutes les personnes actuellement en auto-confinement et de contrôler le respect des mesures de confinement.

Toutes les personnes confinées sont donc systématiquement contactées pour s'assurer qu'elles sont bien à domicile, pour prendre des nouvelles de leur état de santé et veiller à la bonne application des gestes barrières pour éviter la contamination de ses proches. Les forces de l'ordre sont également engagées pour effectuer des contrôles sur place lorsque cela est nécessaire.

ADOPTÉZ LES MESURES BARRIÈRES POUR VOUS PROTÉGER CONTRE LE COVID-19



Se laver les mains
régulièrement



Utiliser des mouchoirs
à usage unique



Tousser ou éternuer
dans le pli de coude



Saluer sans se serrer la main,
éviter les embrassades



Appeler le 15 et porter un
masque en cas de symptômes

Cabinet Bureau de la communication interministérielle

Tél. : (689) 40 46 65 63 – Port. : (689) 89 43 00 31
Mél : communication@polynesie-francaise.pref.gouv.fr
www.polynesie-francaise.pref.gouv.fr

BP 115 – 98713 Papeete
Avenue Pouvana'a a Oopa



HAUT-COMMISSARIAT DE LA RÉPUBLIQUE EN POLYNÉSIE FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

En cas de non-respect de la mesure de confinement de 14 jours de tous les passagers arrivant en Polynésie française, le Haut-Commissaire de la République prendra des arrêtés à portée individuelle pour contraindre chaque personne au confinement obligatoire à Tahiti.

Tout contrevenant à cette mesure s'expose donc à une sanction pénale.

Chaque citoyen a le devoir d'agir individuellement et collectivement pour combattre le Covid-19 au fenua.

ADOPTÉZ LES MESURES BARRIÈRES POUR VOUS PROTÉGER CONTRE LE COVID-19



Se laver les mains
régulièrement



Utiliser des mouchoirs
à usage unique



Tousser ou éternuer
dans le pli de coude



Saluer sans se serrer la main,
éviter les embrassades



Appeler le 15 et porter un
masque en cas de symptômes

Cabinet

Bureau de la communication interministérielle

Tél. : (689) 40 46 65 63 – Port. : (689) 89 43 00 31
Mél : communication@polynesie-francaise.pref.gouv.fr
www.polynesie-francaise.pref.gouv.fr

BP 115 – 98713 Papeete
Avenue Pouvana'a a Oopa